

## **Conseil municipal**

### **Séance ordinaire du 4 mars 2013**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 4 mars 2013, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Alain Paradis, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur le maire suppléant Yvan Berthelot, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (L.R.Q. c.C-19).

Monsieur le maire Gilles Dolbec, est absent.  
Monsieur le conseiller Philippe Lasnier, est absent.  
Monsieur le conseiller Stéphane Legrand, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.  
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30.

## **ORDRE DU JOUR**

No 2013-03-0080

### **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

4 mars 2013

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en ajoutant toutefois l'item suivant :

- 5.3 Mandat aux députés d'intervenir dans le dossier du prolongement de l'autoroute 35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Alain Laplante quitte son siège.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Les nouvelles normes d'indice de réflectance des toitures des bâtiments applicables dans certaines zones à la suite l'adoption du règlement n° 1105 visant à y favoriser des pratiques écologiques. L'intention du conseil municipal de modifier ces nouvelles normes afin de les rendre moins contraignantes.
- Le règlement n° 1147 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises que s'apprête à adopter le conseil municipal.
- La demande formulée par la micro-brasserie «Aux balivernes» d'occuper l'ancienne gare de la rue Foch pour y exploiter son entreprise de coopérative de travail.
- Les activités que la ville a l'intention d'organiser dans le centre-ville pour maintenir la vitalité du secteur malgré les travaux qui y seront effectués. Le déplacement des activités de la Fête nationale, de la Fête du Canada et de «Nostalgie sur roues» sur le site de l'aéroport.

- - - -

Monsieur le conseiller Alain Laplante reprend son siège.

### **PROCÈS-VERBAUX**

No 2013-03-0081

4 mars 2013

**Adoption des procès-verbaux des séances du 18 et 25 février 2013**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 18 février et de la séance extraordinaire tenue le 25 février 2013, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 18 février et de la séance extraordinaire tenue le 25 février 2013 soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,  
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2013-03-0082

**Création du Service des transports et mobilité urbaine**

CONSIDÉRANT l'importance que le transport urbain, interurbain et adapté aux personnes handicapées a pris au fil des années au sein de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT le rôle clé que joue l'offre de transport au sein des activités régulières de la Ville et son apport à la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer, au sein de l'administration de la Ville, un Service des transports et mobilité urbaine afin de maximiser le potentiel de développement du transport collectif offert à la population ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit créé au sein de l'administration de la Ville, le Service des transports et mobilité urbaine.

4 mars 2013

Que ce service relève du directeur général adjoint – opérations et qu'il remplace la Division transport qui s'en trouve ainsi abolie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-03-0083

**Appel d'offres – SA-789–AD-12 – Fourniture de carburants diesel et essence**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture en essence et carburant diesel ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Pepco Énergie Corp. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pepco Énergie Corp. », le contrat pour la fourniture de carburants diesel et essence, pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 28 février 2015, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, jusqu'à concurrence du montant total réservé à cette fin aux prévisions budgétaires, soit 1 005 000 \$, par année.

Que, selon les termes du contrat, ces coûts unitaires soient soumis aux fluctuations hebdomadaires du marché selon l'indice O.B.G. (Oil buyer guide).

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville dans les différents postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-03-0084

**Mandat aux députés d'intervenir dans le dossier du prolongement de l'autoroute 35**

CONSIDÉRANT qu'en plus d'assurer une plus grande sécurité aux usagers de la route, le prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine constitue un outil indispensable à l'accroissement de l'essor économique de Saint-Jean-sur-Richelieu et de toute la région du Haut-Richelieu ;

4 mars 2013

CONSIDÉRANT les récentes déclarations du gouvernement actuel à l'égard des différents grands projets d'infrastructures planifiés ou en cours d'exécution dans les différentes régions du Québec ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ À : l'unanimité

De mandater les députés Marie Bouillé du comté d'Iberville et Dave Turcotte du comté de Saint-Jean à revoir auprès des instances gouvernementales la décision de poursuivre le prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine et ce, selon l'échéancier prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

No 2013-03-0085

### **Adoption du plan d'action 2013-2015 de la Politique de l'activité physique et du sport**

CONSIDÉRANT que le 4 avril 2011, par la résolution n° 2011-04-0159, le conseil municipal adoptait une politique de l'activité physique et du sport ;

CONSIDÉRANT que cette politique a pour objectif :

- d'établir une orientation commune dans le développement de l'activité physique et du sport en précisant les principes, les priorités et les modes de fonctionnement ;
- d'assurer la concertation, la cohérence et la continuité dans les orientations et dans le fonctionnement par un engagement collectif de tous les milieux impliqués ;
- de provoquer la multiplication des occasions de participation en encourageant l'utilisation et le développement maximum des ressources du milieu.

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu d'adopter un plan d'action de cette politique et ce, pour les années 2013-2015 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

4 mars 2013

D'adopter le plan d'action 2013-2015 de la « Politique de l'activité physique et du sport », tel qu'édicté au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

## **INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

No 2013-03-0086

### **Signature du sommaire des coûts d'Hydro-Québec pour le déplacement temporaire du réseau d'utilités publiques – entrée sud du centre-ville**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville et de réaménagement de l'entrée sud de celui-ci, il est requis de procéder au déplacement temporaire du réseau d'utilités publiques aérien sur une section des rues Frontenac, Jacques-Cartier Nord et Richelieu ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a soumis sa proposition pour le déplacement de ces tronçons de réseaux ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des eaux ou son adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le document intitulé « Sommaire des coûts préliminaires de la contribution aérien » présenté par Hydro-Québec pour le déplacement temporaire du réseau d'utilités publiques aérien sur une section des rues Frontenac, Jacques-Cartier Nord et Richelieu.

D'autoriser le trésorier à défrayer cette dépense estimée à la somme de 179 140 \$ plus taxes, à même les disponibilités du fonds du règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 1113, poste comptable 22-311-13-400.

Monsieur le conseiller Justin Bessette vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

## **TOPONYMIE ET CIRCULATION**

4 mars 2013

No 2013-03-0087

**Pose de panneaux « ARRÊT » obligatoire – Rue des Colibris**

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2013-02-0096, le Comité exécutif a procédé à la nomination de la partie de la rue des Colibris située entre la rue De Maupassant et l'avenue du Parc ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la pose de panneaux « ARRÊTS » obligatoire sur ce prolongement de rue ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisée la pose de panneaux « ARRÊT » obligatoire aux endroits suivants :

- Sur la rue des Colibris, en direction est, à l'intersection de la rue De Maupassant ;
- Sur la rue des Colibris, en direction ouest, à l'intersection de l'avenue du Parc.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**TRAVAUX PUBLICS**

No 2013-03-0088

**Appel d'offres – SA-2080-TP-12 – Fourniture de pierre concassée pour l'année 2013**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Carrière Bernier ltée » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

4 mars 2013

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Carrière Bernier ltée », le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2013, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, jusqu'à concurrence d'une dépense totale de 318 000 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville dans les différents postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-03-0089

**Appel d'offres – SA-2081–TP-12 – Fourniture d'enrobé bitumineux pour l'année 2013**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville n'a reçu qu'une soumission pour la fourniture d'enrobé bitumineux pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT que cette soumission, provenant de « P. Baillargeon ltée », s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit « P. Baillargeon ltée », le contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux pour l'année 2013, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, jusqu'à concurrence d'une dépense totale de 395 000 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville dans les différents postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Jean Fontaine quitte son siège.

**URBANISME**

No 2013-03-0090

4 mars 2013

**DDM 2013-2921 – Madame Sonia Bonnette – Immeuble situé au 1722, rue Dupuis**

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Sonia Bonnette et affectant l'immeuble situé au 1722, rue Dupuis.

Monsieur le maire suppléant invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Sonia Bonnette à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 643 278 du cadastre du Québec et situé au 1722, rue Dupuis ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage isolé empiétant dans la cour avant;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 janvier 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par madame Sonia Bonnette à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 643 278 du cadastre du Québec et situé au 1722, rue Dupuis.

Que soit autorisée la construction d'un garage isolé empiétant dans la cour avant, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> DDM-2013-2921-01 à DDM-2013-2921-06 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Jean Fontaine reprend son siège.

No 2013-03-0091

**PIIA 2012-2917 – Monsieur Robert Lessard – Immeuble situé au 126, rue Champlain**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Robert Lessard à

4 mars 2013

l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 260 414 du cadastre du Québec et situé au 126, rue Champlain ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de rénovation du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 19 février 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Robert Lessard à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 260 414 du cadastre du Québec et situé au 126, rue Champlain.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de rénovation du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n<sup>os</sup> PIA-2012-2917-01 à PIA-2012-2917-07 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-03-0092

**APD-10-2189 – Approbation d'un plan de développement – Aménagement d'un sentier piétonnier entre les rues Jean et Brodeur (lots 3 657 642 et 3 914 354 du cadastre du Québec)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de développement a été déposé par le Service de l'urbanisme en vue de l'aménagement d'un sentier piétonnier entre les rues Jean et Brodeur (lots 3 657 642 et 3 914 354 du cadastre du Québec) ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 4 mai 2010 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit accepté sous condition le plan de développement soumis par le Service de l'urbanisme à l'égard du projet d'aménagement d'un sentier piétonnier entre les rues Jean et Brodeur (lots 3 657 642 et 3 914 354 du cadastre du Québec), le tout conformément aux plans nos APD-2010-2189-01 à APD-2010-2189-03 et aux annotations qui y sont inscrites,

4 mars 2013

lesquelles sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et aux conditions suivantes :

- le sentier devra être conçu de façon à permettre une grande visibilité et une signalisation appropriée, particulièrement du côté de la rue Jean, afin d'assurer la sécurité des piétons ;
- le sentier devra être aménagé en conservant un maximum d'arbres et d'arbustes en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-03-0093

**Adoption du second projet de règlement n° 1146**

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1146 a été tenue le 3 mars 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1146 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer les usages C7-01-04 (Vente au détail de pièces, pneus ou autres accessoires neufs, etc., pour véhicules de promenade ou autres), C9-03-04 (Vente au détail de pièces, pneus ou autres accessoires usagés, etc., pour véhicules de promenade ou autres), I1-13 (Fabrication de matériel, d'appareils et de composantes électriques) et I2-06-05 (Industrie d'accumulateurs), par certains usages de la sous-classe C9-02 (commerces à incidence modérée) dans la zone C-2110, située sur le côté ouest de la rue Jean-Talon, au nord de la rue Claire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

**AVIS DE MOTION**

No 2013-03-0094

**Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1152**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Alain Paradis, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption

4 mars 2013

un règlement portant le n° 1152 et intitulé « Règlement autorisant des honoraires ou l'acquisition ou la réalisation de travaux d'aménagements pour différents bâtiments ou lieux municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 1 404 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 4 mars 2013.

- - - -

No 2013-03-0095

### **Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1155**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Alain Paradis, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1155 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070, 1115 et 1121 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 4 mars 2013.

- - - -

## **RÈGLEMENTS**

No 2013-03-0096

### **Adoption du règlement n° 1138**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1138 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire suppléant a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1138 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1138 et intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant les conditions de l'entente conclue relative à la cour municipale commune entre les

4 mars 2013

municipalités d'Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Venise-en-Québec et la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-03-0097

**Adoption du règlement n° 1142**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1142 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire suppléant a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1142 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1142 et intitulé « Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Samson conformément à la résolution n° 12889-12 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-03-0098

**Adoption du règlement n° 1143**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1143 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire suppléant a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1143 et renoncent à sa lecture.

4 mars 2013

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1143 et intitulé « Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Décharge Brunelle conformément à la résolution n° 12900-12 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-03-0099

**Adoption du règlement n° 1144**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1144 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire suppléant a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1144 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1144 et intitulé « Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau ruisseau des Prairies conformément à la résolution n° 12890-12 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-03-0100

**Adoption du règlement n° 1147**

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1147 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire suppléant a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

4 mars 2013

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1147 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1147 et intitulé « Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises et abrogeant le règlement n° 1055 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

### **DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 14 février 2013.
- Rapport d'activités du trésorier à l'égard des partis politiques autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

- - - -

### **CORRESPONDANCE**

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

#### **FEUILLET N° 2013-004**

Réclamations :

- A) Madame Katy Bellavance, pneu endommagé causé par un nid de poule dans la chaussée de la rue Vaudreuil.
- B) Madame Alexandre Dupont, miroir de sa voiture arraché par une déneigeuse à trottoir en face du 505, rue Lalemant.
- C) Monsieur Sylvain Ouimet, pneu endommagé causé par un nid de poule dans la chaussée de la rue Deland.
- D) Monsieur Roger Fournier, pour pneu endommagé causé par un affaissement de la chaussée de la rue Aubry.

- - - -

4 mars 2013

Monsieur le conseiller Alain Laplante quitte son siège.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- La possibilité de publier, sur le site Internet de la Ville, les projets de règlements visés par les avis de motion donnés par les membres du conseil municipal.
- Le règlement n° 1147 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises que vient d'adopter par le conseil municipal.
- L'état du dossier relatif au projet de construction d'un complexe sportif à l'intersection de la rue des Colibris et de l'avenue du Parc.
- Le plan de conservation des milieux naturels adopté par le conseil municipal et le projet de loi d'intérêt privé que la Ville souhaite faire adopter par l'Assemblée nationale pour permettre sa réalisation.

— — — —

Monsieur le conseiller Alain Laplante reprend son siège.

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- La confidentialité des informations relatives aux entreprises en processus de redressement et bénéficiant d'une aide financière de la Ville.
- La préservation du boisé des Colibris malgré la réalisation du projet de construction d'un complexe sportif à l'intersection de la rue des Colibris et de l'avenue du Parc.
- Le plan de conservation des milieux naturels adopté par le conseil municipal et le projet de loi d'intérêt privé que la Ville souhaite faire adopter par l'Assemblée nationale pour permettre sa réalisation.

4 mars 2013

- La mise en ligne, sur le site Internet de la Ville, des projets de règlements visés par les avis de motion donnés par les membres du conseil municipal.
- Le Service des transports et mobilité urbaine nouvellement créé au sein de l'administration municipale.
- Les travaux de réaménagement des entrées nord et sud du centre-ville.
- La nécessité de mettre en opération le plus rapidement possible le feu de circulation nouvellement implanté à l'intersection du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Deland.
- La nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur un côté de la rue Christian, entre la rue des Carrières et la rue Claude, étant donné l'étroitesse de cette rue et la difficulté d'y circuler lorsque des véhicules sont stationnés des deux côtés.
- La contribution des différents intervenants impliqués dans l'élaboration du plan d'action 2013-2015 de la politique de l'activité physique et du sport.
- L'importance, pour l'essor économique de la Ville et de toute la région, de compléter le prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine. La nécessité, également, pour le bien-être de la population, de réaliser le projet d'agrandissement de l'Hôpital du Haut-Richelieu.

- - - -

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

No 2013-03-0101

**Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 21 h 10

Maire suppléant

Greffier